

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Contentieux : la société IBA réclame plus de 4 milliards à la mairie de Libreville

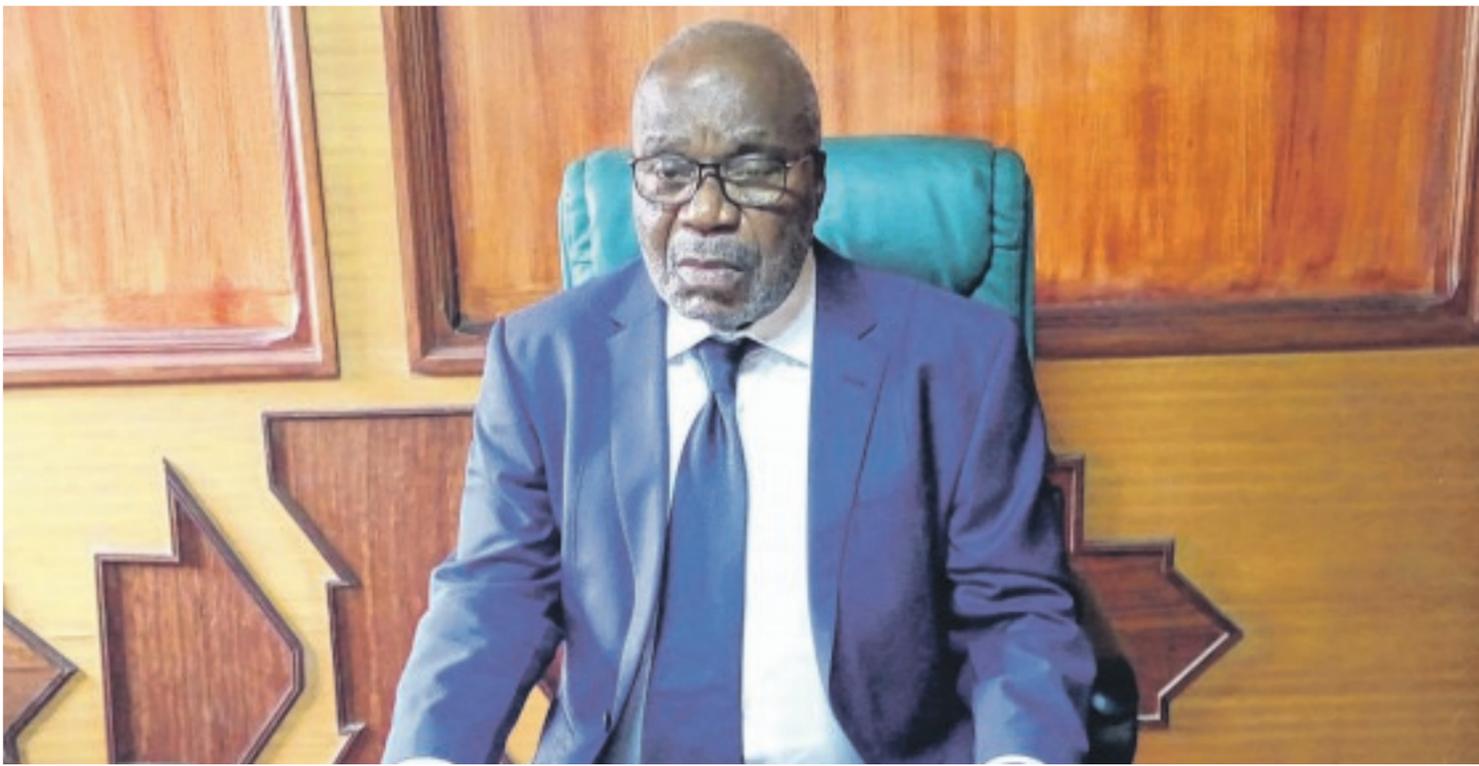


Photo: BOTOUNOU

Le PDG Jean Ntoutoume Ngoua lors de son propos.

Le clin d'œil de *lybek*



Charly NYAMANAGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

FACE à la non-exécution de la décision de justice condamnant la municipalité de Libreville à verser plus de 4 milliards de francs à la société International Business Africa (IBA), le président-directeur général de cette entreprise, Jean Ntoutoume-Ngoua, s'est ouvert à la presse le 27 janvier dernier.

Sur l'objet du contentieux, le P-DG de IBA a rappelé que " le 30 décembre 1999, une proposition de convention de concession de service public est établie entre la municipalité de Libreville et la société IBA. Pour son homologation, et donc sa prise d'effet, cette convention a dû obtenir l'aval du ministère de l'Intérieur, le 28 février 2001(...). Le 17 février 2003, coup de théâtre, la municipalité de Libreville décide unilatéralement d'y mettre un terme". À partir de cette date, a poursuivi Ntoutoume Ngoua, "il s'ensuivra

un long procès dont l'épilogue interviendra avec l'arrêt du 19 juillet 2018 rendu par la Cour d'Appel administrative de Libreville, lequel condamne la commune de Libreville à verser à IBA la somme de quatre milliards neuf cent cinquante-neuf millions cent huit quatre cent deux francs (4 959 108 402)". La mairie de Libreville n'ayant pas réagi, Jean Ntoutoume Ngoua a donc saisi les plus hautes autorités du pays, dont le président de la République, qui a réagi via le secrétaire général adjoint de la présidence, le 18 septembre 2020, en ces termes : " Des instructions ayant été données aux départements ministériels compétents dans ce sens, le président de la République m'instruit de vous inviter à attendre l'inscription d'office de votre créance dans le prochain budget de la commune de Libreville". Jusqu'à ce jour cette dernière ne réagit pas et contraint plus de 300 chefs de famille salariés d'IBA au chômage.

Faits du week-end

VICTIME DE CHANTAGE SUR UNE SEXTAPE, IL DIT TOUT À SA CONCUBINE

UN Gabonais d'une trentaine d'années – qui s'est fait avoir par un escroc sur Messenger, à travers la réalisation d'une sextape –, n'a pas supporté le chantage dont il était victime de la part de son bourreau. Lequel lui exigeait 1 million de francs. Il décide de tout relater à sa concubine. Sur Messenger, ce compatriote est tombé sur une pseudo-Européenne avec qui il échangeait. Un jour, elle lui demande de réaliser une vidéo érotique pour le plaisir de ses yeux. Mais, au terme de la réalisation, il reçoit un message d'un homme, qui dit être en possession de la vidéo, le sommant d'envoyer de l'argent sous peine de rendre le document public. Dépourvue d'argent et lasse d'être harcelée, la victime se résout finalement à se confier à sa concubine.

UN MOTOCYCLISTE TUÉ PAR UNE VOITURE AUX CHARBONNAGES

VENDREDI dernier, aux Charbonnages, non loin du Carrefour-Camp-de-Gaulle, un homme au guidon de sa moto est mort sur-le-champ, après avoir été percuté par un automobiliste qui a pris la fuite. Selon des témoins, le véhicule qui roulait à vive allure dans le sens Charbonnages-LPIG, aurait percuté la moto par l'arrière avant de la projeter à plusieurs mètres du lieu d'impact. Le choc était si violent que le deux-roues a pris feu, et le conducteur tué sur le champ.

UN HOMME RETROUVÉ MORT DEVANT UNE PHARMACIE AU PK 12

CHRISTIAN Mounguengui, un homme d'environ 60 ans, a été retrouvé mort vendredi dernier en début d'après-midi, devant la pharmacie du PK 12. Le compatriote connu dans la zone – il buvait assez souvent dans les environs –, semblait présenter des signes de maladie depuis la journée et marchait péniblement. Il s'est assis devant la pharmacie pendant plusieurs minutes, avant de se coucher pour toujours. Des recherches ont été entreprises pour retrouver ses parents.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE